

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

« Madame Sabine BUIS et Monsieur Max CHAZE, Conseillers départementaux, ont le plaisir de communiquer les décisions votées en faveur du canton d'AUBENAS 2 lors de la Commission Permanente du 2 mai 2017 :

**Plus de 26 000 € pour le canton**

**5 308 €** en faveur de la commune d'Aubenas, au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens,

**2 000 €** répartis en faveur des auto-écoles Ferry, Bourret et Volle à Aubenas dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi » pour l'accompagnement de 4 jeunes, porteurs d'un projet socio-professionnel accompagné par le réseau des missions locales,

**4 000 €** répartis en faveur de l'association « Les amis d'Ailhon », « L'art des show et Cie », de l'association philatélique de l'Ardèche méridionale et « Lignes d'Horizon » à Aubenas, au titre du fonds d'encouragement aux initiatives locales,

**4 800 €** répartis en faveur de deux étudiantes effectuant leur stage chez un médecin du canton, au titre de l'aide aux stages de médecine en milieu rural,

**10 000 €** en faveur de la mission locale de l'Ardèche méridionale au titre de la réalisation du programme d'actions 2017 de la maison de la saisonnalité.